Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés de la Licence LLCER, veuillez visiter :
licencellcer.fr/annales-sujets-et-corriges

LICENCE LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES

LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES

ÉVALUATION LOCALE C5 : EXPRESSION ET COMMUNICATION ÉCRITES ET ORALES

SESSION 2026

Durée : 4 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES	3, INDICATIF

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉVALUATION : UNIVERSITÉ : MODALITÉS À DÉFINIR PAR L'ÉTABLISSEMENT

Cette évaluation porte sur la compréhension et la confrontation de documents, la construction d'une synthèse objective et la rédaction d'un essai argumenté. Le corpus examine les conditions d'une communication attentive et la place de l'écriture dans les échanges. Les documents DT 2 et DT 3 ont été rédigés pour ce dossier. Le DT 1 comprend une citation de Montaigne et un commentaire de présentation rédigé pour le dossier.

Traitez les deux parties. La synthèse doit rendre compte des idées du corpus sans exprimer votre opinion personnelle. L'essai doit répondre clairement à la question posée et s'appuyer sur des exemples précis. La qualité de l'expression, l'organisation et la correction de la langue sont prises en compte dans l'évaluation.

PARTIE 1 : SYNTHÈSE DE DOCUMENTS (12 points)

Confronter objectivement les points de vue du corpus

À partir des documents DT 1, DT 2 et DT 3, vous rédigerez une synthèse organisée répondant à la problématique suivante : **quelles conditions permettent à la parole et à l'écriture de construire un échange véritable ?**

Votre synthèse présentera les idées communes et les différences de perspective entre les documents. Elle ne comportera ni avis personnel ni juxtaposition de résumés. Vous pouvez utiliser le document réponse DR 1 pour préparer la confrontation. La synthèse rédigée doit compter environ 300 à 400 mots.

1.1 (2 points) Pour chacun des trois documents, indiquez en une ou deux phrases l'idée principale défendue au sujet de la communication. Appuyez chaque réponse sur un élément précis du document.

1.2 (3 points) Complétez le tableau du DR 1 en faisant apparaître, pour chaque document, une idée importante, un élément qui la justifie et le lien ou le contraste avec un autre document.

1.3 (7 points) Rédigez la synthèse demandée en environ 300 à 400 mots. Donnez-lui un titre et organisez votre propos en paragraphes. Vous pouvez vous appuyer sur la préparation du DR 1, mais votre rédaction doit être autonome et ne pas mentionner votre démarche de préparation.

PARTIE 2 : ESSAI ARGUMENTÉ (8 points)

Développer une réflexion personnelle structurée

Répondez à la question suivante dans un texte construit d'environ 300 à 400 mots :

À l'heure où les échanges sont souvent rapides et médiatisés par des écrans, prendre le temps d'écouter et de formuler sa pensée reste-t-il indispensable pour communiquer ?

Vous défendrez une réponse nuancée ou affirmée, organisée en paragraphes et illustrée par des exemples précis tirés de vos lectures, de votre expérience ou de votre culture personnelle. Vous pouvez mobiliser le corpus, sans en faire le simple résumé.

2.1 (8 points) Rédigez votre essai en répondant à la question posée. La qualité de l'argumentation, la pertinence des exemples, la progression du raisonnement et la maîtrise de l'expression seront évaluées.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : MONTAIGNE : LA PAROLE PARTAGÉE

Michel de Montaigne, Essais, livre III, chapitre XIII, « De l'expérience », édition de 1588.

« La parole est moitié à celuy qui parle, moitié à celuy qui l'escoute. »

Dans cette formule, Montaigne présente la parole comme une relation : l'échange ne dépend pas seulement de celui qui s'exprime, mais aussi de celui qui reçoit et interprète le propos. La citation est reproduite dans son orthographe ancienne. Le commentaire qui la suit est rédigé pour le présent dossier.

DT 2 : ÉCRIRE POUR RENDRE SA PENSÉE PARTAGEABLE

Texte rédigé pour le dossier, 2026.

Écrire ne consiste pas seulement à déposer une idée sur une page. Le travail de formulation oblige à choisir un ordre, à préciser les mots et à rendre visibles les liens entre les idées. Cette lenteur peut sembler contraignante face aux messages brefs et immédiats, mais elle offre la possibilité de revenir sur une affirmation, de la corriger et d'en mesurer la portée.

L'écriture ne garantit pourtant ni la clarté ni la compréhension. Un texte peut rester obscur, ou être interprété autrement que ne le souhaitait son auteur. Pour devenir un véritable échange, il doit tenir compte de son destinataire : expliquer les références nécessaires, distinguer les faits des jugements et laisser une place à la réponse. Écrire pour autrui suppose donc d'imaginer ce que l'autre sait, ignore ou pourrait contester.

Le texte écrit a aussi une propriété particulière : il demeure disponible. On peut le relire, le comparer à d'autres propos et le discuter après le moment où il a été produit. Cette durée favorise la réflexion, à condition de ne pas confondre la conservation d'un message avec sa compréhension. L'écriture rend la pensée partageable ; elle ne remplace pas l'attention à celui ou celle qui la reçoit.

DT 3 : ÉCOUTER DANS UNE CONVERSATION : ACCUEILLIR ET QUESTIONNER

Texte rédigé pour le dossier, 2026.

Dans une conversation, écouter ne signifie pas attendre son tour de parler. C'est prêter attention au propos de l'autre, mais aussi vérifier que l'on a compris ce qu'il veut dire. Une question de clarification peut éviter qu'un désaccord apparent ne repose sur des mots employés différemment. Reformuler, sans caricaturer la pensée de son interlocuteur, montre que l'on a entendu son argument et permet à celui-ci de le préciser.

Cette attention n'exige pas que l'on soit d'accord. Au contraire, elle rend le désaccord plus fécond : chacun peut répondre à ce qui a réellement été dit plutôt qu'à une interprétation hâtive. La conversation dépend alors d'une responsabilité partagée. Celui qui parle doit s'efforcer d'être intelligible ; celui qui écoute doit examiner le propos avant de le juger.

Les outils numériques élargissent les possibilités de communiquer et permettent parfois de prendre le temps de rédiger une réponse. Ils peuvent aussi fragmenter l'attention, accélérer les réactions et rendre difficile la perception du ton ou des hésitations. Ni la présence physique ni le support écrit ne suffisent à garantir un échange de qualité. Ce qui compte est la disponibilité accordée au propos et la volonté de construire une réponse ajustée.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document réponse à rendre avec la copie : préparation de la synthèse

À RENDRE AVEC LA COPIE

Complétez le tableau à partir des documents DT 1, DT 2 et DT 3. Les éléments inscrits ici servent à préparer la synthèse ; ils ne remplacent pas la rédaction demandée à la question 1.3.

Tableau synoptique de confrontation des documents

Document	Idée importante sur la communication	Élément précis du document	Lien ou contraste avec un autre document
DT 1			
DT 2			
DT 3			

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.